

Question écrite (17/08/2020)

Dégradation de la situation économique des Français vivant au Liban

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la dégradation de la situation économique des Français vivant au Liban du fait de l'augmentation très importante du taux d'inflation dans le pays, un taux qui a bondi de 90 % en année glissante en juin dernier. Certains de nos compatriotes qui se trouvent dans le besoin, personnes âgées ou handicapées, enfants en détresse par exemple, sont destinataires d'allocations sociales accordées par le Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) qui leur accorde, sous condition de ressources, un soutien financier ponctuel ou régulier sous réserve d'un plafond dont le montant est évalué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au regard des informations transmises par les CCPAS relatives aux dépenses mensuelles moyennes qu'une personne supporte au titre du logement, de l'alimentation, de la santé et de l'habillement. Or ce comité consulaire ne se réunit au Liban, comme d'ailleurs dans la presque totalité des pays dans le monde, qu'une fois par an pour examiner les propositions d'attribution d'aides et en fixer les plafonds. Dans le contexte de très forte inflation du Liban, le pouvoir d'achat attaché à ces allocations dans le pays ne cesse de se détériorer. Elle lui demande donc si, dans le cadre de "l'instruction sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger" qui n'a pas force de contrainte réglementaire laissant ainsi davantage de liberté d'interprétation à l'administration, il est possible de tenir plusieurs réunions du CCPAS dans l'année de façon à correspondre davantage à la variation du taux d'inflation et à réactualiser le montant de ces aides. Elle lui demande si la solution ne consisterait pas également à fixer un taux de change de chancellerie appliqué à la conversion en monnaie locale de ces allocations en tenant davantage compte du taux effectif d'inflation dans le pays. Enfin, elle souhaiterait savoir s'il est possible de verser aux intéressés ces aides en euros, au besoin en numéraire, de façon à leur laisser la possibilité de pouvoir les convertir en monnaie locale à des taux plus avantageux que celui servi par les banques.

Fermer